
Conseil d'administration

22 et 23 octobre 2019 – Ajaccio

MOTION

Le Conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes Forestières, réuni les 22 et 23 Octobre 2019 à Ajaccio :

- constate que le processus vital des forêts françaises est engagé, principalement du fait du changement climatique ;
- estime que les mesures prises par l'Etat sont, à ce jour, insuffisantes au regard de l'importance des effets provoqués pour de nombreuses essences emblématiques de la forêt française : épicéa, sapin, hêtre, frêne, chêne ;
- constate que leur mise en œuvre est très complexe ;
- s'inquiète des conséquences en cascade sur la biodiversité, sur la préservation de l'eau et des sols et sur les risques pour les populations (incendies, chutes d'arbres,...) ;
- constate que l'économie forestière est déjà fortement impactée ;
- anticipe des baisses de revenus pour les communes propriétaires de forêts.

DECIDE :

- d'interpeller solennellement l'Etat pour lui demander d'organiser dans les meilleurs délais la tenue d'Assises de la forêt réunissant spécialistes et acteurs, sans discrimination d'aucune sorte, afin de :
 - recueillir l'ensemble des connaissances sur l'évolution des forêts,
 - définir un plan de sauvegarde des forêts françaises, tant au niveau de la dynamique territoriale que financière ;
- de mobiliser tout son réseau pour que des actions d'information et d'alerte soient organisées sur le tout le territoire national auprès des préfets, des parlementaires et des élus locaux, ainsi que des associations de protection de l'environnement ;
- de préparer et de présenter lors du Salon des maires, où la FNCOFOR tiendra un stand, un message d'alerte à l'attention de tous les élus.